

L'attribution de logement locatif social

1 jours 1,50 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Plusieurs procédures de l'attribution des logements sociaux ont été modifiées dont le passage en gestion en flux des contingents réservataires, notamment les collectivités. De nouvelles modifications annoncées rencontrent l'opposition du monde HLM.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Connaître la procédure d'attribution des logements locatifs sociaux
- Comprendre les rôles et les droits des communes et intercommunalités

Description / Contenu

- Le cheminement de la demande à l'attribution d'un logement locatif social
- La constitution et la consommation des droits des différents profils de réservataires
- Le fonctionnement de la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (Caleol)

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

L'heure et demie sera employée à un exposé illustré d'exemples de mises en situation et à des échanges dynamiques.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Eric Arnault : président de Cefals, cabinet de conseil, d'études et de formation à destination des acteurs des politiques de l'habitat et du social, il intervient auprès de ces acteurs, parmi lesquels les élus territoriaux mais aussi les bailleurs sociaux, leurs personnels ou encore les organisations de locataires, depuis une trentaine d'années. Au travers de ses missions, il appuie ces acteurs et leurs interactions au service de politiques publiques de l'habitat.